

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 80042
Numéro SIREN : 390 604 429
Nom ou dénomination : " 07 - VINS "

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2013 sous le numéro de dépôt 2819

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS



281351

Dénomination : " 07 - VINS "
Adresse : 79 rue de Chapotte 07300 Tournon-sur-rhone -FRANCE-

n° de gestion : 1993B80042
n° d'identification : 390 604 429

n° de dépôt : A2013/002819
Date du dépôt : 26/11/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
18/11/2013



281351



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION



Olivier Barbou
Olivier Bernard
Christian Jouin
Frédéric Rizzi
Nadine Saroul
Philippe Veyret

07 VINS

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 €

23 Rue Rémy Roure – 07300 TOURNON

Rapport du commissaire à la transformation

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2013



07 VINS

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 €
23 Rue Rémy Roure – 07300 TOURNON

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société
07 VINS, en société par action simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 21 octobre 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le volume d'activité de la période est estimé satisfaisant.
- Les capitaux propres de la société couvrent l'actif immobilisé et les besoins en fonds de roulement.
- Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est positif et le volume des capitaux propres est satisfaisant.

Mission du commissaire à la transformation

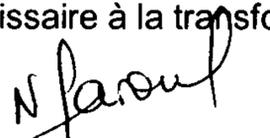
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Valence, le 18 novembre 2013
Le Commissaire à la transformation



Nadine SAROUL

Cabinet GUIGARD VEYRET SA

Le 20 novembre 2013

Réf. : 07 VINS
R.C.S. 390604429 RCS AUBENAS

Patricia TATON
04 75 45 45 83/78

Valérie LIOTARD
04 75 45 45 77

Anne-Marie VIELJEUF
04 75 45 45 82

Lidwine LECLERCQ
Spécialiste en droit du travail
04 75 80 90 67

Avocats Associés

Morgane SAILLOUR
04 75 45 45 82

Fanélie THIBAUD
04 75 45 45 77

Avocats

Diane DERMARSOUBIAN
04 75 45 45 82

Juriste

COMPTE : CAP CONSEIL

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, le document suivant, savoir :

- rapport du commissaire à la transformation.

Nous vous remercions de nous adresser votre récépissé de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Patricia TATON

